



Infolettre

11 juin 2025

Gestion provisoire des réseaux d'aqueducs privés

Chemin de la Baie-Quesnel
Chemin des Cèdres



La Ville souhaite donner une mise à jour aux propriétaires desservis par les réseaux d'aqueducs privés du *Domaine des Cèdres* et du *chemin de la Baie-Quesnel* depuis que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a ordonné à la Ville d'exploiter les réseaux provisoirement et qu'elle vous a acheminé, par la poste, la correspondance datée du 9 avril 2025.

Dans un premier temps, elle souhaite rassurer tous les propriétaires que la Ville cumule plusieurs décennies d'expérience en approvisionnement et en traitement de l'eau, qu'elle opère déjà 2 réseaux et qu'elle dessert en eau potable 36 % des résidences sur son territoire, soit près de 1 500 résidences sur 4 046, les autres étant desservies par des puits artésiens privés, soit environ 2 000 propriétés.

Inspection et échantillonnage

Dès que la Ville a reçu l'ordonnance, les opérateurs de traitement en eau ont procédé à l'inspection des installations des 2 réseaux et aux cycles de prélèvements et d'analyses des échantillons par un laboratoire accrédité. Les échantillons sont prélevés chaque 2 semaines, selon le calendrier d'échantillonnage et les normes gouvernementales, soit au début du réseau et à la sortie d'un robinet à l'intérieur d'une résidence ciblée aléatoirement.

Conformité des échantillons et plan de communication

À ce jour, un avis d'ébullition a été émis le 10 juin 2025 pour le réseau du chemin de la Baie-Quesnel. Pour le moment, tous les échantillons prélevés sur le réseau du Domaine des Cèdres se sont avérés conformes. Lorsqu'un échantillon est confirmé non-conforme, la Ville déclenche un **plan de communication** selon le type de non-conformité, notamment :

- **Un avis d'ébullition** dans le cas d'un danger **microbiologique** (possibilité de boire l'eau après son ébullition à gros bouillons pendant une minute) ou
- **Un avis de non-consommation**, si le danger est de nature **physico-chimique** (interdiction complète de la boire).

Les résidents sont avisés du type d'avis au moyen de :

- Panneaux d'information à l'entrée de leur secteur
- L'infolettre
- La page Facebook de la Ville
- La clochette d'avis 🔔 sur la page d'accueil du site Internet de la ville

Lorsque le nombre de propriétés touchées est de plus petite envergure (comme c'est le cas notamment pour ces 2 réseaux, soit une trentaine de propriétés sur chaque réseau), l'équipe distribue également une communication, un accroche-porte ou avise les propriétaires en personne.

La levée est annoncée au moyen de l'infolettre, de la page Facebook, de la clochette d'avis sur la page d'accueil du site Internet de la ville. Les panneaux aux entrées de secteur sont retirés.

Les consignes de santé publique à respecter sont disponibles dans la section dédiée à ces réseaux privés dans le site Internet www.ville.rigaud.qc.ca/eau-potable-reseaux-prives dans les menus accordéons « Avis d'ébullition » et « Avis de non-consommation ».

Bris, fuite et interruption

À ce jour, la Ville a colmaté une fuite sur le réseau du chemin de la Baie-Quesnel après qu'un résident l'ait signalé au 311.

Les résidents sont invités à signaler un bris, une fuite, une interruption de la distribution de l'eau (soit en raison d'une panne de courant ou d'une fuite) aux travaux publics :

- À l'extérieur des heures régulières : en composant le 3-1-1.
- Pendant les heures régulières : en composant le 450 451-0869, poste 200.

Suivre ce dossier en ligne

La Ville invite les propriétaires à suivre les mises à jour dans la section dédiée aux réseaux d'aqueducs privés à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca/eau-potable-reseaux-prives dans le menu accordéon « Faits saillants et suivis administratifs ». Un « commissaire-enquêteur » a été nommé par le MELCCFP pour faire le point sur chacun des 22 réseaux abandonnés par Aqua-Gestion. En raison du nombre de réseaux, cela pourrait prendre jusqu'à un an. Plusieurs demandes ont été formulées auprès des instances gouvernementales. Les autorités municipales et gouvernementales travaillent ensemble pour accélérer la recherche de solutions durables.

Des réponses « générales » aux questions posées par les résidents seront également offertes au bénéfice de tous.

Séance d'information à venir

La Ville envisage tenir une rencontre avec les propriétaires, si possible à la fin du mois de juin ou dès qu'elle aura en sa possession suffisamment d'information pour mettre aux faits les propriétaires, notamment les informations et discussions avec les différents ministères, et les réponses obtenues à la demande d'accès transmise par la Ville le 16 avril 2025.

Questions

Vous avez des questions d'ordre général ? Acheminez-les à communications@ville.rigaud.qc.ca. Les réponses seront publiées dans la section dédiée du site Internet au bénéfice de tous. Pour des questions spécifiques à votre propriété, acheminez-les à urbanisme@ville.rigaud.qc.ca ou par téléphone au 450 451-0869, poste 245.

Acheminez une question d'ordre général

Acheminez une question spécifique concernant votre propriété

Visitez la page dédiée aux réseaux privés

